

## Citadelle de Besançon - Délégation de service public - Lancement de la procédure de publicité

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** En 1958, la Ville de Besançon s'est portée acquéreur du site de la Citadelle. Cet ensemble réalisé par Vauban demeure l'un des rares exemples de l'architecture militaire encore relativement intact et n'a jamais subi de modifications profondes portant atteinte à son unité architecturale. La Citadelle, située sur un éperon rocheux dominant la ville et la boucle du Doubs bénéficie d'un site exceptionnel.

Dans un souci de valoriser ce patrimoine et d'animer le site, la Ville de Besançon y a mis en place un certain nombre d'activités qui ont attiré un très large public originaire de notre région ainsi que de nombreux touristes (un parc zoologique, un musée comtois et un musée de la résistance et de la déportation)

Pour autant, un fléchissement a été constaté dans les statistiques de fréquentation dans les années 1990. Les installations avaient vieilli malgré des améliorations réalisées mais de manière insuffisante.

La Ville de Besançon a donc mis en oeuvre une réflexion sur le développement de la Citadelle. L'idée était de confirmer et de renforcer la vocation touristique et culturelle de la Citadelle suivant deux axes forts : l'histoire et les sciences.

Aussi, le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 8 novembre 1993, de confier ce projet à une structure de gestion choisie après une procédure de délégation de service public.

La Société d'Économie Mixte (SEM) de la Citadelle a été retenue à l'issue de la procédure de délégation de service public engagée et un contrat de délégation de service public conclu avec la Ville le 1er juillet 1994 pour une durée de 10 ans, prorogé de 6 mois jusqu'au 31 décembre 2004.

Les missions confiées à la SEM portaient sur les éléments suivants :

- élaboration et mise en oeuvre d'un plan de développement stratégique ;
- recherche de partenaires ;
- étude d'une politique tarifaire ;
- conception et mise en oeuvre d'un plan de communication ;
- coordination de projets ;
- gestion des installations.

Le contrat avait été retenu comme le mieux adapté aux objectifs recherchés par la Ville :

- volonté de ne pas aliéner le patrimoine historique et culturel que représente la Citadelle ;
- souci de responsabiliser le délégataire et de l'associer aux risques de gestion ;
- participation du délégataire aux investissements.

L'échéance du 31 décembre 2004 conduit la Ville de Besançon à s'interroger sur le mode de gestion futur du site.

La question du choix du futur mode de gestion du site de la Citadelle nécessite de prendre en compte d'une part, le bilan de la gestion déléguée du site depuis 1994, d'autre part, les nouveaux axes de développement que la Ville entend déployer et enfin, les impératifs de gestion inhérents à l'exploitation d'un tel site.

Le bilan des 10 années de gestion déléguée du site apparaît très positif tant en terme d'attractivité et de notoriété du site, qu'en terme de qualité des prestations ou d'aménagements réalisés.

Le site a en effet largement conforté sa position de premier équipement touristique et culturel de Franche-Comté avec une fréquentation record approchant les 280 000 visiteurs en 2002 et une notoriété médiatique qui s'étend désormais au niveau national.

Ces résultats ont été atteints grâce à l'action conjuguée de la SEM Citadelle qui mène une politique dynamique en matière d'accueil et de marketing et des musées municipaux avec des prestations de grande qualité et des investissements réalisés avec le soutien de la Ville de Besançon (l'État, le Conseil Général, le Conseil Régional et la CAGB apportant régulièrement leurs concours financiers).

Les objectifs généraux que la Ville de Besançon souhaite assigner à la Citadelle seront plus qualitatifs et plus progressifs que ceux fixés il y a 10 ans. En effet, la phase de développement intensif a eu lieu et a en même temps rencontré ses limites.

Ces objectifs sont les suivants :

**1** - L'objectif général de fréquentation doit être maintenu (élargissement des publics touchés, développement de l'accueil en dehors de la haute saison)

**2** - Un objectif général de notoriété doit être ajouté. Il apparaît très souhaitable qu'à l'échéance de ce nouveau contrat de délégation, le site de la Citadelle apparaisse clairement comme un équipement de référence au niveau national voire européen, non seulement par sa fréquentation, mais plus encore par les activités proposées et menées tant sur le plan culturel, pédagogique, ludique que scientifique.

**3** - Le troisième objectif général, corollaire des précédents, est que la Citadelle doit encore plus s'affirmer comme un partenaire majeur du développement local, départemental et régional.

Les impératifs inhérents à l'exploitation la gestion du site de la Citadelle doivent être pris en compte.

L'exploitation de ce site exceptionnel à la fois historique, naturel et muséal nécessite une expertise et un professionnalisme de plus en plus grands permettant à la fois :

**1.** le développement du rayonnement et la notoriété du site, notamment par une équipe scientifique de haut niveau,

**2.** le renforcement du niveau actuel de fréquentation par la mise en oeuvre de politiques commerciales et de communication coûteuses et complexes,

**3.** la contribution au développement local par la mise en place de partenariat et l'inscription dans les projets de territoires et les réseaux locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Si la vocation culturelle et scientifique de la Citadelle est majeure, une part importante des ressources du site provient de l'exploitation des entrées, des espaces commerciaux et de restauration.

Or, les règles de droit public et de comptabilité publique sont peu compatibles avec les besoins de souplesse et de réactivité dont doit faire preuve un établissement commercial.

Ainsi, l'exploitation des activités commerciales de la Citadelle peuvent difficilement être envisagées de façon efficace dans le cadre d'une régie directe du fait de la rigueur et des contrôles imposés par la réglementation des régies de recettes.

**La Ville n'entend donc pas assumer en direct la gestion du site et envisage davantage d'en confier la gestion à un partenaire extérieur.**

Compte tenu du bilan positif dressé à l'issue de l'actuelle délégation, il semble que ce mode de gestion soit pour l'instant le plus adapté aux impératifs de gestion du site de la Citadelle dans toutes ses composantes.

La délégation de l'exploitation, du fait de la mise en concurrence préalable de différents candidats, permet d'espérer des propositions, notamment commerciales et financières, plus favorables que dans tout autre mode de gestion.

Le recours à la délégation de service public permet en outre à la Ville de ne pas assumer le risque financier de la gestion du site bien qu'elle conserve un pouvoir de contrôle important des actions menées par le délégataire par le biais des dispositions de la convention de délégation et du rapport annuel remis chaque année par ce dernier.

**Il est donc proposé de retenir la délégation de service public pour la gestion du site de la Citadelle.**

### **Contenu de la future délégation de service public**

#### ***A - Périmètres des missions du futur délégataire***

La Ville de Besançon entend confier les missions suivantes au futur délégataire :

1. la mise en valeur culturelle et touristique du site dit de la Citadelle, classé monument historique,
2. la gestion et le développement des activités commerciales, culturelles et touristiques (hormis les activités scientifiques qui restent de la responsabilité pleine et entière de la Ville)
3. l'accueil des publics les plus variés (publics locaux, touristes français et étrangers, scolaires et enseignants ...)

La Ville de Besançon restera gestionnaire des collections muséographiques et gardera la responsabilité pleine et entière des activités scientifiques..

#### ***B - Moyens financiers, techniques et humains***

**\* Moyens financiers :** Les ressources seront constituées très majoritairement des recettes liées à la fréquentation du site mais également des financements de la Ville et d'autres partenaires publics.

Le futur délégataire devra supporter les risques financiers inhérents à la réalisation de ses missions.

**\* Moyens techniques :** Le futur délégataire mettra en oeuvre les moyens techniques inhérents à ses missions notamment la gestion commerciale et financière du site.

**\* Moyens humains :** Le futur délégataire devra recruter et rémunérer le personnel nécessaire à l'exercice de ses missions. Ce personnel sera placé sous sa seule responsabilité. Il s'engage à collaborer avec le personnel municipal présent sur le site étant entendu que le personnel municipal sera affecté en priorité aux tâches relevant de la compétence de la Ville (entretien et valorisation des collections et du patrimoine historique, activités scientifiques)

### **C - Durée du contrat**

La durée de la délégation serait de 6 ans. Le contrat débuterait le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et se terminerait le 31 décembre 2010.

### **La procédure**

Aussi, conformément aux termes de la loi du 29 janvier 1993, relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, il convient de décider d'une nouvelle délégation et de lancer la procédure de consultation permettant la présentation de plusieurs offres pour choisir un délégataire en juin 2004.

Le calendrier de la consultation serait le suivant :

1. avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux : 6 novembre 2003
2. avis du Comité Technique Paritaire : 13 novembre 2003.
3. 20 novembre 2003 : réunion du Conseil Municipal - adoption du principe de délégation
4. publication d'un avis d'appel à candidatures : insertion dans la presse «l'Est Républicain» , «la gazette officielle du tourisme» , insertion au JOCE
5. 18 décembre 2003 : réunion du Conseil Municipal - adoption du cahier des charges
6. 22 janvier 2004 - date limite de réception des candidatures
7. 23 janvier 2004 - ouverture des offres de candidatures et établissement de la liste des candidats admis à présenter une offre par la commission DSP
8. 26 janvier 2004 - envoi du cahier des charges - date limite de remise des offres : 18 mars 2004
9. saisine de la commission de DSP :
  - 19 mars 2004 - ouverture des offres par la commission de DSP
  - 2 avril 2004 - avis de la commission
10. négociations avec un ou plusieurs candidats
11. choix du délégataire par l'assemblée délibérante (deux mois après la saisine de la commission) - à partir du 3 juin 2004.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider de déléguer la gestion du site de la Citadelle,
- d'autoriser M. le Maire à engager la procédure de publicité conformément aux dispositions de la loi du 29 janvier 2003 susvisée et du Code Général des Collectivités Territoriales.

**«M. LE MAIRE :** On va lancer une délégation de service public mais je voudrais auparavant adresser à la Présidente pour qu'elle les retransmette au personnel de la SEM et au Directeur Général pour le personnel de la ville qui travaille à la Citadelle tous nos compliments car effectivement cette Citadelle qui était vous savez en difficulté dans les années 89-90, est désormais en pleine expansion puisqu'elle a été classée premier site touristique de l'année. Cela lui a d'ailleurs valu un reportage sur TF1, exceptionnel puisque pour une fois TF1 n'était pas venu filmer des voitures qui brûlaient ou une

catastrophe, cela mérite d'être souligné. Je crois vraiment que c'est quelque chose d'exceptionnel et c'est le résultat du travail de tous, la Présidente bien sûr, du Directeur, mais de toutes les équipes, qu'elles soient équipe ville ou équipe SEM. Les gens là-bas font bien leur travail, ils font parler de la ville, ils la rendent accueillante, dynamique. On se plaint toujours qu'à Besançon il ne se passe rien, eh bien écoutez, il se passe beaucoup de choses et il me semble qu'on commence à s'en rendre un peu compte, tant mieux, donc félicitations à tous.

**M. Pascal BONNET :** Nous sommes là dans la simple décision de maintenir le principe de délégation de service public. Nous aurons un cahier des charges à approuver semble-t-il au mois de décembre, mais vous faites état déjà de quelques objectifs, donc je voulais intervenir sur la tonalité que la Ville entend souhaiter donner à la Citadelle, dans la mesure où l'accent a été mis jusqu'alors surtout sur la dimension scientifique. Or je me souviens qu'une étude visant au développement touristique de la ville avait interrogé sur la dimension historique de la Citadelle et je crois comprendre qu'on évolue aussi vers une dimension historique en parallèle à la dimension scientifique assez conséquente. Je voudrais savoir comment vous vous positionnez sur ce plan et d'autre part est-ce qu'on envisage aux côtés du terme Citadelle qui pour nous a un sens, mais, sur le plan national, n'est peut-être pas toujours perceptible, un label qui fasse bien état de tout ce qu'il y a dans notre Citadelle, sur le plan scientifique, sur le plan historique, alors peut-être un label en lien avec le temps dans la logique de la ville et de l'agglomération, est-ce qu'il y a des choses qui sont réfléchies à ce sujet, est-ce que ce sera l'objet du cahier des charges ?

**M. LE MAIRE :** Ce sera dans le cahier des charges Monsieur BONNET, ce soir nous n'en sommes pas là.

**M. Jean ROSSELOT :** Monsieur le Maire, c'est en effet un sujet et un enjeu très important pour la ville et pour la Franche-Comté, grâce à Louis XIV, grâce à Vauban. Pascal BONNET a raison, des citadelles il y en a absolument partout et il faudrait peut-être en effet inventer autre chose, un «Vaubanscop» ou je ne sais quoi. Alors laissons se dérouler la procédure de renouvellement de la délégation de service public, probablement que la SEM ressortira comme mode le plus adéquat mais un concessionnaire ou un fermier n'était pas ou n'est pas inenvisageable. Simplement ce que je voudrais dire c'est que l'intérêt du sujet est tellement fort que ça ne doit pas empêcher la ville d'avoir je dirais, en régie, c'est-à-dire d'elle-même, quelques réflexions.

Je voudrais simplement vous rappeler et rappeler à nos collègues qu'il y a à mon avis deux choses à garder à l'esprit et à avoir devant soi, d'abord l'accès, ça peut être, évidemment ça sera indiqué, à celui qui enlèvera la délégation de service public mais il faut en reparler car c'est un spectacle impossible, pitoyable que je voudrais qu'on ne voie plus que ces croisements de bus allemands qui sont en déclivité de 30 % nez à nez avec le petit train, dans l'épingle à cheveux. Il faut quand même en sortir un jour, même si c'est dans dix ans, mais il faut en parler dès maintenant. Deuxièmement, je pense qu'il n'est pas nécessaire de laisser la réflexion totalement aux mains d'un délégataire et là Monsieur le Maire, je voudrais bien que vous m'écoutez parce que ça me paraît important, nous devrions faire en sorte, pour prolonger -je ne polémique pas- un petit peu la réflexion de Pascal BONNET, qu'au-delà de toutes les dimensions que revêt cet équipement sur le plan touristique et scientifique faire ressortir la dimension historique et en particulier la dimension fortifications dont les consommateurs solvables, touristiques, aujourd'hui, en Europe, sont si friables, pardon friands, ce n'est pas pareil mais la roche est un peu friable et j'en profite pour le répéter, il faudrait qu'on refasse un petit peu le dessus des murs parce que c'est peut-être un équipement qui impressionne toute l'Europe mais malheureusement il paraît quand même que la roche s'effrite-. Il faudrait faire en sorte que la Citadelle soit mise en valeur comme centre d'une ceinture fortifiée dans l'ensemble de l'agglomération dont elle est la composante centrale et il faudrait mettre la Citadelle en cohérence, il faudrait faire quelques recherches sur ce sujet. Il y a là un marché touristique qui n'a pas été exploité jusqu'à maintenant ; de l'eau, de l'air, du vert, tout le monde en a, mais peu ont des patrimoines spécialisés comme ceux-là dans la fortification.

**M. LE MAIRE :** Vous savez, j'ai décidé de ne plus jamais me fâcher avec vous. Simplement j'aimerais Monsieur ROSSELOT, mon Cher Jean, qu'un jour vous ayez une vision un peu plus constructive, quand vous dites : ces bus allemands qui se croisent dans des pentes à 30 % mais c'est l'apocalypse, tout ça ! Quand vous dites qu'il faudrait développer le patrimoine, nous étions à 110 000 visiteurs en 1990, presque 300 000 aujourd'hui, 1er site touristique de France. J'attendais de votre part, Monsieur ROSSELOT, que vous joigniez aussi vos félicitations à celles du Maire pour dire eh bien effectivement à la Citadelle on a fait du bon boulot. On sait bien qu'il y a des difficultés, on sait bien aussi pourquoi, et je ne reviendrai pas là-dessus, le mode d'accès que je préconisais n'a pas été réalisé. Mais arrêtez de toujours critiquer ! Vous dites : est-ce qu'il ne faudrait pas, il y a des citadelles partout en France, mais de l'avis général, la Citadelle de Besançon est une des mieux entretenues, c'est pour cela qu'il y a, vous le savez certainement, qu'elle est sur la couverture d'un très très beau livre sur le patrimoine militaire qui a été publié il y a quelque temps par un architecte des monuments historiques. Vous dites : est-ce qu'on ne peut pas faire un réseau ? Avec Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, dans le cadre de nos tentatives pour faire classer Besançon à l'UNESCO, nous sommes en train d'essayer de mettre en place, avec un certain nombre de villes que je ne citerai pas, en France mais aussi en Europe, peut-être en Espagne, peut-être en Italie, en Belgique, un réseau de citadelles, donc tout cela nous le faisons. Quant à l'accès difficile, il faut quand même redire à notre excellent collègue Jean ROSSELOT que cette année nous avons en partie réglé déjà et de quelle manière l'accès à la Citadelle qui n'est pas ce que vous décrivez, parce qu'il peut y avoir des difficultés mais nous ne changerons jamais la situation de la Citadelle sur un promontoire, ça nous ne le changerons jamais. Par contre, ce que nous changeons c'est l'accès à la Citadelle pendant les mois de vacances là il y a le plus de touristes. Il y a à ce jour 40 % des touristes qui prennent les transports en commun par les navettes que la Citadelle, avec la CAGB, avec Ginko, ont mises en place. Il faut donc continuer cet effort, faire encore certainement d'autres aménagements sur les parkings pour faire en sorte que l'on utilise les transports en commun pour aller à la Citadelle parce que c'est certainement la solution la plus économique et la plus rentable. Et puisque vous ne l'avez pas fait, je redis à nouveau qu'à la Citadelle, les choses se passent bien, et j'aimerais que dans ce cas on n'ait pas toujours cette vision un peu apocalyptique. Je sais que vous allez me dire que vous n'êtes pas d'accord mais je vous repasse la parole.

**M. Jean ROSSELOT :** Je suis content de voir que vous êtes vraiment sensibilisé, moi il se trouve que...

**M. LE MAIRE :** Vous savez qui a mis en place en place la SEM en 1990 ?

**M. Jean ROSSELOT :** Je ne sais pas.

**M. LE MAIRE :** C'est moi-même.

**M. Jean ROSSELOT :** Je n'en entends plus parler mais il me semblait quand même qu'il fallait ne pas perdre de vue la recherche de solutions pour l'accès à ce site. C'est vrai qu'avec les bus, c'est bien. C'est vrai, on ne va pas le répéter, un gros et intéressant travail a été fait mais il faudrait réfléchir à un système... ça mérite d'être gardé à l'horizon.

Je reviens à la dimension fortifications, élément fort de la diversification touristique dont vous ne parlez jamais. Je dis que je voudrais voir apparaître ce que je ne vois jamais, c'est un élément fort de la diversification touristique, je le répète, la mise en cohérence de la Citadelle avec la ceinture fortifiée de l'agglomération. Ça voudrait dire évidemment, reprendre en réflexion le Fort de Bregille par exemple dont les fossés ont été complètement... ça voudrait dire arrêter de brader les lunettes d'Arçon qui sont des éléments forts, uniques en France, la Ville a donné ça à 50 F ou je ne sais pas quoi... c'est vraiment incroyable ! celle de Chaudanne est en train de pourrir aussi et il n'y a pas le moindre élément de réflexion, de cohérence dans la mise en valeur du patrimoine fortifié dont la Citadelle est dans l'agglomération une composante centrale. Je ne vois aucun souffle de la Municipalité dans cette direction-là et l'expérience montre partout que c'est une dimension touristique à côté des autres, scientifique. Tout ce qui se fait c'est parfait, mais cela pourrait encore ajouter du rayonnement à la Citadelle, je n'en dis pas plus. Je dirais que pour le restant je suis d'accord avec vous.

**M. LE MAIRE :** En fait vous n'avez rien dit là à part qu'on ne fait rien, sauf que désormais il y a quand même 300 000 personnes qui y viennent... -(M. ROSSELOT inaudible) vous avez terminé Monsieur ROSSELOT vos deux interventions-. Ce que je peux dire c'est qu'il y a tout un travail de fait dans ce qu'on appelle le triangle d'or. Nous travaillons en réseau avec le Musée de Nancray, avec la Saline d'Arc-et-Senans, et là c'est un vrai travail, et au niveau des fortifications. Mais j'arrête là parce que je sais bien que vous ne direz jamais, même si politiquement pour vous ce serait intéressant, vous ne direz jamais que les choses vont bien. Je sais même ce que va dire M. BONNET, il va me dire : arrêtez d'agresser Jean ROSSELOT parce que généralement il nous fait toujours ce genre d'intervention.

**M. Pascal BONNET :** Si vous parlez à notre place, c'est encore plus simple. Vous n'avez pas totalement tort, j'allais quasiment dire ça mais...

**M. LE MAIRE :** L'essentiel de vos interventions c'est de dire ça.

**M. Pascal BONNET :** L'essentiel de mes interventions ce n'est pas de dire que vous agressez Jean ROSSELOT, je crois parler un peu d'autre chose ici.

**M. LE MAIRE :** Ah bon, je n'avais pas remarqué !

**M. Pascal BONNET :** Je voudrais quand même vous dire que vous l'agressez sans doute mais surtout que vous ne l'écoutez pas beaucoup, parce qu'il y a peut-être des choses qui vous font réagir et vous en avez le droit, c'est tout à fait compréhensible mais moi ce que j'entends aussi, c'est quelque chose de positif, c'est la proposition de mettre l'accent sur la valeur de nos fortifications et vous dites vous-même que ça s'articule avec le souci qu'on peut avoir et que nous soutenons tous de voir notre ville et son agglomération reconnues par l'UNESCO. Donc il y a là une proposition, entendez-là.

**M. LE MAIRE :** C'est ce que nous faisons.

**M. Pascal BONNET :** Quand Jean ROSSELOT s'exprime, qu'il fait des propositions, écoutez-les quand même !

**M. LE MAIRE :** Cher Monsieur BONNET, c'est ce que nous faisons mais je vous lance publiquement un défi Monsieur ROSSELOT : faites-nous donc avec votre groupe des propositions financièrement acceptables, techniquement réalisables pour l'accès à la Citadelle et nous en discuterons car c'est trop facile de toujours passer sous silence, faites des propositions, même culturellement, faites-le, mettez-vous au boulot.

**M. Jean ROSSELOT :** Je relève le défi, pas seulement sur les transports mais aussi sur la valorisation touristique...

**M. LE MAIRE :** Et trouvez des financements aussi.

**M. Jean ROSSELOT :** ... au plan des principes parce qu'on n'est pas outillé, on n'a pas 2 000 fonctionnaires derrière nous...

**M. LE MAIRE :** Vous n'avez pas la parole Monsieur ROSSELOT, c'est Mme BRANGET qui a la parole.

**M. Jean ROSSELOT :** Ceci dit j'avais fait 23 propositions pour le centre-ville...

**Mme Françoise BRANGET :** Monsieur le Maire, vous dites toujours qu'on ne fait pas de propositions, moi il y a une bonne année que j'ai remis à M. MARIOT, adjoint au tourisme...

**M. LE MAIRE :** C'est dommage, il n'est pas là ce soir !

**Mme Françoise BRANGET** : C'est dommage, mais je pensais qu'il vous l'avait transmis, j'ai donné le dossier que nous avons établi en 1997 pour la montée à la Citadelle par un ascenseur et vous avez le dossier qui a été réalisé à cette époque-là...

**M. LE MAIRE** : On le connaît par cœur le dossier...

**Mme Françoise BRANGET** : Non, vous ne le connaissez pas par cœur parce que vous connaissez peut-être tous les arguments qui vous avaient permis de dire tout le mal que vous en pensiez, mais le dossier avec le projet, avec les financements établis par l'entrepreneur qui avait construit le tunnel, on avait quand même un dossier extrêmement bien monté, je l'ai donné à M. MARIOT, vous pouvez très bien le consulter.

**M. LE MAIRE** : Mais je le connais ce dossier, Chère Madame BRANGET, sauf qu'il n'est pas réalisable... je ne veux pas entrer dans les détails techniques mais juste en un mot parce que c'est un coût important et que vous savez très bien que pour prendre un ascenseur il faut payer, cela n'a donc pas un caractère ludique et d'autres modes d'accès avaient un caractère ludique qui pouvaient faire qu'on les finançait. D'autre part vous n'êtes pas sans ignorer que la Citadelle est bâtie sur un anticlinal avec donc des plaques de pierre qui sont en permanence en mouvement et creuser, c'est ce qui a été fait pour exploiter des mines d'ardoise je crois en Anjou où on a creusé un puits sur des anticlinaux d'ardoise, occasionne des énormes difficultés de réalisation et donc un coût très élevé. Cela dit, en plus de ce problème-là, mais je ne vais pas lancer un débat là-dessus ce soir, il y avait un problème d'accès en plus car il faut un parking et il n'y a pas au bas de la Citadelle possibilité de mettre un parking à proximité pour qu'on aille prendre l'ascenseur, donc problème de financement et problème d'utilisation. Je peux demander aux services de regarder à nouveau mais ce dossier-là je le connais par cœur. Il faut trouver d'autres solutions et je vous assure, Madame BRANGET, qui, si vous en trouvez, je ne suis pas comme vous, s'il y a une solution qui vient de la minorité et que c'est une bonne proposition, je m'engage à la mettre en application. Je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, les Bisontines et les Bisontins, ce qu'ils veulent c'est que ça marche dans cette ville. Après, d'où viennent les idées, c'est un autre problème !

**Mme Catherine BALLOT** : Nous validerons le cahier des charges le 18 décembre mais je voudrais faire une remarque sur le contenu de la future délégation de service public en ce qui concerne le périmètre des missions du futur délégataire. Au point 3, il est écrit : l'accueil des publics les plus variés, publics locaux, touristes et étrangers, scolaires et enseignants sera confié au délégataire. En clair, en ce moment cette mission est effectuée par des personnels territoriaux, il est prévu dans ce début de cahier des charges que ce soit confié au délégataire, or nous, nous souhaitons que cette mission pédagogique, puisque ça n'est pas une mission commerciale, ne soit pas confiée au délégataire.

**Mme Joëlle SCHIRER** : Par rapport à ce qui a été dit sur l'accessibilité au site, il est évident qu'en période de pointe, en juillet-août, ça pose encore des problèmes. Il y a déjà une amélioration substantielle avec les navettes qui fonctionnent bien et qui représentent effectivement 40 % des touristes qui sont transportés. Mais on s'est aperçu qu'il y a des jours non prévisibles où un afflux de touristes pose problème. Donc nous avons engagé avec la CAGB, avec la Commission Transport et la Commission Tourisme une réflexion et on voudrait qu'une étude élargisse le périmètre, non seulement à l'accès mais bien sûr au stationnement. Donc ça c'est une première étape pour une accessibilité meilleure dans les années proches, dès 2005 évidemment. Par ailleurs, il me semble qu'il ne faut pas se priver d'un débat et de pistes pour les années futures au-delà de la délégation même qui va être donnée ici pour envisager un développement de transport en site propre. Ce n'est pas exclu qu'on remette en réflexion, il me semble, ce genre de problèmes. Enfin personnellement j'y serai assez favorable même si le Maire a été un peu échaudé par tous les débats auxquels je n'ai pas participé, mais il n'y a peut-être pas que l'ascenseur ou le téléphérique comme moyen d'accès, il peut y avoir d'autres moyens d'accès en site propre et ça il me semble qu'on peut y réfléchir.



Simple réflexion que je voulais faire par rapport à ce qui nous est présenté ce soir et je m'en suis déjà entretenu avec Marc DANIEL, c'est que les candidats auront du 26 janvier au 18 mars pour répondre, cela me semble quand même très rapide et des délais vraiment très très justes. J'ai interrogé d'autres sites qui avaient fait des délégations de service public, on leur laissait un temps beaucoup plus important, 3, 4 à 5 mois. Ce n'est pas l'objet là, mais je tiens à signaler la difficulté qu'il y aura à faire un travail qui soit substantiel».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déléguer la gestion du site de la Citadelle et d'autoriser M. le Maire à engager la procédure de publicité conformément aux dispositions de la loi du 29 janvier 2003 susvisée et du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Récépissé préfectoral du 28 novembre 2003.*